

A2G
Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 euros
Siège social : 265 avenue Mario Bénard
83400 HYERES
R.C.S. TOULON 500 225 396

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 30 MARS 2018

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons réunis en assemblée générale mixte afin de vous rendre compte de la situation du Groupe, dont notre société est la société mère consolidante, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes.

I – PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DE SES RESULTATS

1. Activité et résultats de la Société au cours de l'exercice écoulé

Nous vous rappelons qu'il s'agit des premiers comptes consolidés du Groupe A2G suite à la prise de contrôle au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016 de la société HYERDIS, de sa filiale OLDIS et de la SCI SAINT MARTIN.

Ainsi le Groupe A2G est composé des sociétés suivantes :

- A2G, société mère consolidante,
- HYERDIS,
- OLDIS,
- ESPACE PASSERON,
- SCI SAINT MARTIN, laquelle clôture son exercice au 31 décembre 2017.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élève à 91.434.500 euros contre 90.453.887 euros, soit une hausse de 1,08% par rapport à l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 323 euros contre 9.677 euros pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation ressortent donc à 91.459.891 euros contre 90.834.593 euros pour l'exercice précédent.

Les charges de personnel s'élèvent à 1.888.111 euros contre 1.916.317 euros pour l'exercice précédent étant précisé que l'effectif moyen du Groupe ressort à 258 personnes pour l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Les charges d'exploitation ressortent à 86.993.265 euros contre 84.560.545 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 2,88%.

Le résultat d'exploitation consolidé s'établit donc à 4.466.626 euros contre 3.274.048 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier du Groupe est déficitaire à hauteur de 802.839 euros contre un résultat financier déficitaire de 713.724 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat courant des entreprises intégrées ressort à 3.663.787 euros contre 2.560.324 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel déficitaire à hauteur de 214.416 euros contre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 4.156.206 euros pour l'exercice précédent et d'un impôt sur les bénéfices de 1.254.374 euros, le résultat net du Groupe se traduit par un bénéfice de 2.131.833 euros contre un bénéfice de 5.572.362 euros pour l'exercice précédent, étant précisé que :

- Le résultat net part du Groupe s'élève à 2.131.833 euros,
- Le résultat net quote-part des minoritaires s'élève à un résultat 2.870 euros.

2. Evolution récente et perspectives d'avenir

Le Groupe entend poursuivre son développement commercial dans le domaine de la grande distribution.

II. INFORMATIONS LEGALES

Comme les dispositions légales nous en font obligation, nous vous donnons ci-après un certain nombre d'informations :

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes consolidés au 30 septembre 2017 du Groupe A2G sont établis conformément aux normes comptables françaises et selon la méthode de l'intégration globale.

La présentation des comptes consolidés et les méthodes d'évaluation n'ont pas subi de modification.

PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, la société A2G et ses filiales ont poursuivi leur développement de manière satisfaisante et n'ont pas rencontré de difficultés particulières.

ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET LE SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Dans la continuité de l'exercice précédent, le groupe consolidé dispose d'une capacité d'autofinancement positive au cours de l'exercice écoulé.

INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe n'utilise aucun instrument financier.

III - PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Après lecture du présent rapport et du rapport des commissaires aux comptes, nous allons soumettre à votre approbation les comptes consolidés de l'exercice tels qu'ils vous ont été présentés.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical line and a small crossbar.

A2G

Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 euros
Siège social : 265 avenue Mario Bénard
83400 HYERES
R.C.S. TOULON 500 225 396

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 30 MARS 2018**

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT -

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, dont elle constate l'existence et s'élevant à 3.637.801 euros, de la manière suivante :

Bénéfice : 3.637.801 €

Affectation :

- A titre de distribution de dividendes à hauteur de 1.500.000 €
- Au poste « Autres réserves » pour le solde, soit 2.137.801 €
Ce qui porte le solde de ce poste à la somme de 14.076.386 euros

Total affecté : 3.637.801 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à la somme de 14.117.086 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que :

- Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions du nouvel article 200 A, 1-A-1° du Code Général des Impôts, les dividendes seront assujettis, pour les personnes physiques, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, lequel est non libératoire et sera payé par la Société au plus tard le 15 du mois suivant le paiement de la distribution ;
- En vertu des dispositions de l'article 200 A, 2 nouveau du même Code, les associés personnes physiques y ayant intérêt pourront toutefois opter pour l'imposition desdits dividendes selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ladite option étant irrévocable et globale pour l'ensemble des revenus, gains et autres profits entrant dans le champ d'application du PFU. Cette option devra être expresse et exercée en 2019 lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration ;
- Enfin, les contributions et prélèvements sociaux dus au titre de cette distribution font l'objet d'un paiement à la source en application des dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale. Le paiement à la source sera versé par la Société concomitamment au paiement du PFU de 12,8% décrit ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes distribués n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

- ADOPTION -

Cette affectation a été adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mars 2018.

**Certifiée conforme
Le Président**

Signé par :

525432F2916C462...

Signé par :



525432F2916C462...

Bilan consolidé

BILAN ACTIF	30.09.2017	30.09.2016
	Net	Net
Ecarts d'acquisition	0	0
Immobilisations incorporelles	20 444 160	20 446 693
Immobilisations corporelles	33 540 282	35 735 846
Immobilisations financières	1 338 184	1 300 758
Titres mis en équivalence	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	55 322 626	57 483 297
Stocks et en-cours	5 643 824	6 369 583
Clients et cptes rattachés	72 838	94 388
Autres créances et cptes de régul	1 880 953	2 293 260
Valeurs mobilières placement	6 239 391	4 862 423
Disponibilités	6 142 042	6 066 916
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	19 979 048	19 686 570
TOTAL ACTIF	75 301 674	77 169 867

BILAN PASSIF	Exercice 30.09.2017	Exercice 30.09.2016
Capital	37 000	37 000
Réserves consolidées	12 362 444	6 798 392
Résultat consolidé	2 128 963	5 564 055
Pertes minoritaires revenant au groupe	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE	14 528 407	12 399 447
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	16 879	14 246
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES (2)	654 124	414 116
Emprunts et dettes financières	47 646 412	52 405 361
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 707 723	7 555 700
Autres dettes et comptes de régularisation	4 748 129	4 380 997
TOTAL DETTES	60 102 264	64 342 058
TOTAL PASSIF	75 301 674	77 169 867
(1) Dont Impôts différés Actif :	198 845	262 009
(2) Dont Impôts différés Passif :		

Signé par :

 525432F2916C462...

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	Exercice 30.09.2017	Exercice 30.09.2016
Chiffre d'affaires	91 434 500	90 453 887
Autres produits d'exploitation	25 391	380 706
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	91 459 891	90 834 593
Achats consommés	70 409 198	70 144 660
Charges de personnel	8 587 856	8 454 874
Autres charges d'exploitation	4 279 088	4 449 004
Impôts et taxes	1 214 952	1 478 042
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	2 502 171	3 033 965
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	86 993 265	87 560 545
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 466 626	3 274 048
Charges et produits financiers	-802 839	-713 724
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	3 663 787	2 560 324
Charges et produits exceptionnels	-214 416	4 156 206
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	3 449 371	6 716 530
Impôts différés	63 164	178 446
Impôts sur les résultats	1 254 374	965 722
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	2 131 833	5 572 362
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
Dot/Reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	0	7 049
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	2 131 833	5 565 313
Intérêts minoritaires	2 870	1 258
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	2 128 963	5 564 055
RESULTAT PAR ACTION GROUPE (1)	213	556

(1) SAS A2G : 10 000 actions

A2G

Société par Actions Simplifiée
au capital de 37 000 €
265, avenue Mario BENARD
83400 HYERES
R.C.S. TOULON 500 225 396

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 30 septembre 2017

A.S. A2G

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2017

Mes Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société A2G relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations. Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

A.S. A2G

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2017

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En outre, lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

A.S. A2G

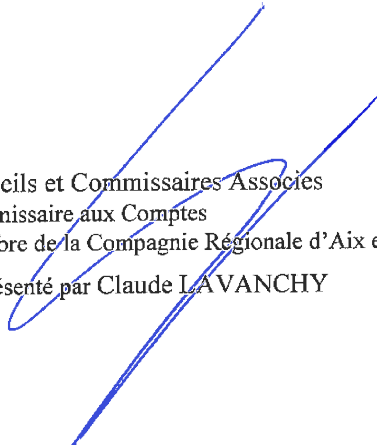
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2017

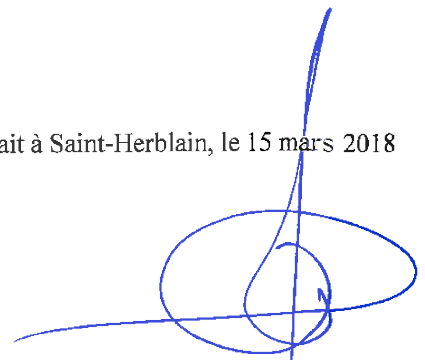
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Herblain, le 15 mars 2018



Conseils et Commissaires Associés
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix en Provence
Représenté par Claude LAVANCHY



Cabinet Vilaine et Associés
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
Représenté par Marc SOUCARRE

Annexe : Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que l'opinion exprimée sur ces comptes.

GROUPE A2G

Avenue Mario BENARD

83400 HYERES

COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Le 16 février 2018

I - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

BILAN ACTIF	30.09.2017	30.09.2016
	Net	Net
Ecarts d'acquisition	0	0
Immobilisations incorporelles	20 444 160	20 446 693
Immobilisations corporelles	33 540 282	35 735 846
Immobilisations financières	1 338 184	1 300 758
Titres mis en équivalence	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	55 322 626	57 483 297
Stocks et en-cours	5 643 824	6 369 583
Clients et cptes rattachés	72 838	94 388
Autres créances et cptes de régul	1 880 953	2 293 260
Valeurs mobilières placement	6 239 391	4 862 423
Disponibilités	6 142 042	6 066 916
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	19 979 048	19 686 570
TOTAL ACTIF	75 301 674	77 169 867

BILAN PASSIF	Exercice 30.09.2017	Exercice 30.09.2016
Capital	37 000	37 000
Réserves consolidées	12 362 444	6 798 392
Résultat consolidé	2 128 963	5 564 055
Pertes minoritaires revenant au groupe	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE	14 528 407	12 399 447
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	16 879	14 246
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES (2)	654 124	414 116
Emprunts et dettes financières	47 646 412	52 405 361
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 707 723	7 555 700
Autres dettes et comptes de régularisation	4 748 129	4 380 997
TOTAL DETTES	60 102 264	64 342 058
TOTAL PASSIF	75 301 674	77 169 867
(1) Dont Impôts différés Actif :	198 845	262 009
(2) Dont Impôts différés Passif :		

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	Exercice 30.09.2017	Exercice 30.09.2016
Chiffre d'affaires	91 434 500	90 453 887
Autres produits d'exploitation	25 391	380 706
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	91 459 891	90 834 593
Achats consommés	70 409 198	70 144 660
Charges de personnel	8 587 856	8 454 874
Autres charges d'exploitation	4 279 088	4 449 004
Impôts et taxes	1 214 952	1 478 042
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	2 502 171	3 033 965
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	86 993 265	87 560 545
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 466 626	3 274 048
Charges et produits financiers	-802 839	-713 724
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	3 663 787	2 560 324
Charges et produits exceptionnels	-214 416	4 156 206
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	3 449 371	6 716 530
Impôts différés	63 164	178 446
Impôts sur les résultats	1 254 374	965 722
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	2 131 833	5 572 362
QP dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
Dot/Reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	0	7 049
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	2 131 833	5 565 313
Intérêts minoritaires	2 870	1 258
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	2 128 963	5 564 055
RESULTAT PAR ACTION GROUPE (1)	213	556

(1) SAS A2G : 10 000 actions

Cabinet Trintignac & Associés
Commissaires aux Comptes

II - ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Cabinet Trintignac & Associés
Commissaire aux Comptes

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

*Annexe établie en conformité avec la loi du 3 janvier 1985,
le décret d'application du 17 février 1986
et le règlement CRC 99-02.*

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il s'agit des premiers comptes consolidés du groupe A2G suite à la prise de contrôle au cours de l'exercice clos le 30.09.2016 de la société HYERDIS, de sa filiale OLDIS et de la SCI SAINT MARTIN, consolidées pour la première fois à cette date.

Au cours de l'exercice précédent, A2G avait cédé sa participation majoritaire dans la société SODESUP II, ce qui s'est traduit par un bénéfice de plus de 4 millions d'euros.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun autre événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes.

3. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

3.1 Périmètre de consolidation

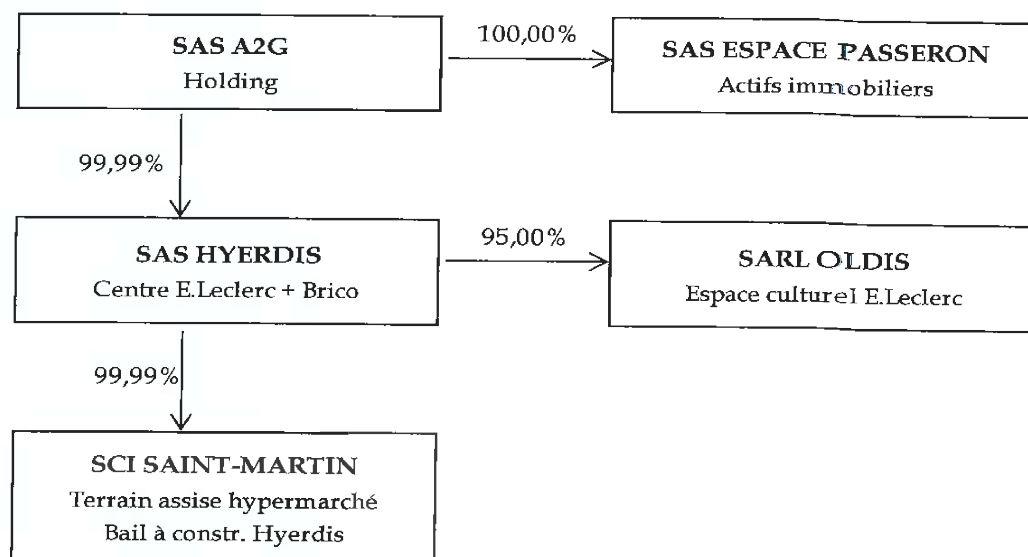
SOCIETES	SIEGE SOCIAL & N° SIRET	PAYS	N° SIRET
SAS A2G	Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	500 225 396 00018
SAS HYERDIS	Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	347 458 085 00060
SARL OLDIS	265 Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	424 346 591 00037
SAS ESPACE PASSERON	Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	532 582 814 00010
SCI ST MARTIN	265 Avenue Mario Benard 83400 HYERES	FRANCE	813 226 016 00018

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ont été consolidées.

La SAS A2G a pris le contrôle de ses filiales :

- Par acquisition de 99.99% des actions de la SAS HYERDIS le 15 octobre 2015, et indirectement de la filiale à 95% de HYERDIS, la SARL OLDIS ;
- Par souscription au capital de la SCI SAINT MARTIN, constituée en octobre 2015 ;
- Par souscription au capital de la SAS ESPACE PASSERON en 2011, à la création.

3.2 Organigramme du groupe



3.3 Détentions et méthode de consolidation retenues

Sociétés	% d'int. Groupe	% de contrôle	Date de clôture & durée exercice	Date de clôture N-1	Méthode de consolidation
SAS A2G	Société mère	Société mère	30.09.2017 (12 mois)	30.09.2016 (12 mois)	Société consolidante
SAS HYERDIS	99.994%	99.994%	30.09.2017 (12 mois)	30.09.2016 (12 mois)	Intégration globale
SARL OLDIS	94.99%	95%	30.09.2017 (12 mois)	30.09.2016 (12 mois)	Intégration globale
SAS ESPACE PASSERON	100%	100%	30.09.2017 (12 mois)	30.09.2016 (12 mois)	Intégration globale
SCI ST MARTIN	99.98%	99.99%	Sit 30.09.2017 (12 mois)	Sit 30.09.2016 (12 mois)	Intégration globale

Toutes les sociétés sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Pour les besoins des comptes consolidés, il a été établi une situation comptable de la SCI SAINT MARTIN (cloture 31/12) au 30 septembre 2016 et au 30 septembre 2017.

3.4 Traitement des prises de contrôle

Coût d'acquisition et écart de première consolidation

La société A2G a pris le contrôle de la SAS HYERDIS le 15 octobre 2015 en acquérant 100% de son capital au prix de 43 422 266€.

L'analyse des justes valeurs a été faite sur la base des comptes au 30/09/2015 qui ont été utilisés pour la détermination du prix définitif.

Les comptes 2015/2016 intègrent donc 12 mois d'activité des filiales Hyerdis et Oldis.

L'écart de première consolidation constaté a été ventilé :

- En un écart d'évaluation sur le fonds commercial, non amortissable, portant la valeur de cet élément incorporel à 20 300 000€ soit environ 3.3 mois de CA HT hors carburant.

- En un écart d'évaluation sur les constructions de l'hypermarché (faisant l'objet d'un bail à construction) pour un montant de 12 076 000 € et amorti sur une durée de 15 ans, portant la juste valeur des constructions à 25 000 000 €.

Fonds commercial

Le fonds commercial d'une entreprise du secteur de la grande distribution est identifié par l'autorisation d'exploiter une surface commerciale sur un lieu géographique précis et est en cela assez proche d'un véritable droit au bail.

Pour cette raison, il a été choisi d'inscrire la survaleur des éléments incorporels sur la ligne « Fonds commercial ».

Le fonds commercial, étant considéré comme identifié, ne fait pas l'objet d'amortissement.

Fiscalité différée

L'analyse des écarts de première consolidation du fonds commercial et du terrain montre que le prix des titres n'intègre pas de fiscalité différée. Par ailleurs, l'Association des centres distributeurs E.Leclerc « l'ACDLEC » a réaffirmé la règle selon laquelle la société d'exploitation est propriétaire des actifs immobiliers et du fonds commercial.

Les éléments de l'écart initial de consolidation identifiés n'ont à priori pas vocation à être revendus séparément et demeurent intrinsèquement liés à la poursuite de l'activité de la société. Pour ces raisons, et en rappelant que la constatation d'un passif différé aurait conduit à créer artificiellement un écart d'acquisition non identifié, il n'a pas été comptabilisé de fiscalité différée au passif.

En conséquence, il convient de rappeler que la cession des éléments d'actifs ci-après conduirait, le cas échéant, à calculer un impôt sur les sociétés sur la totalité du prix de vente sans déduire de valeur nette comptable figurant dans les comptes consolidés pour les montants suivants :

	Ecart d'évaluation	IS à 33 1/3%
• Fonds commercial	18 351 000	6 117 000
• Constructions	12 077 000	4 026 000
• Amortissements	- 1 610 000	- 537 000
	-----	-----
	28 818 000	9 606 000

4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Le bilan et le compte de résultat ont été établis conformément au règlement 99-02 du C.R.C. (Comité de la Réglementation Comptable). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

4.1 Méthodes de consolidation

- Toutes les sociétés du groupe ont été consolidées par intégration globale.
- La date retenue pour l'établissement des comptes consolidés est la date de clôture de la société mère à savoir le 30 septembre 2017.
- Prise en compte de la fiscalité différée :
La méthode retenue est la méthode du report variable.
Le taux d'imposition actuel est de 33 1/3%
Les impositions différées ont été prises en compte dans les cas suivants :
 - Existence de décalages temporaires issus des comptes individuels ou induits par les retraitements de consolidation.
 - Existence de déficits fiscaux reportables.

4.2 Retraitements effectués sur les comptes individuels

A - Retraitements d'homogénéité

Afin d'assurer la comparabilité des comptes individuels et de donner une image fidèle du groupe, des retraitements visant à homogénéiser les méthodes comptables des filiales avec celles du groupe doivent être opérés en consolidation.

Les sociétés consolidées appliquent des méthodes comparables et n'ont pas été retraitées.

B - Constatation de la fiscalité différée

Il a été constaté des soldes d'impôts différés en présence de décalages temporaires dans les comptes sociaux ou de retraitements des comptes consolidés.

C - Annulation des opérations réciproques

Conformément aux règles applicables aux comptes consolidés, les opérations réciproques ont été neutralisées. Sont concernés les produits et charges ainsi que les dette inter-sociétés.

D - Crédit-bail et locations longue durée

Les opérations de crédit-bail et de location longue durée n'ont pas fait l'objet de retraitements dans les comptes des sociétés concernées dès lors qu'ils présentaient un impact non significatif dans les comptes consolidés.

E – Autres opérations

Le Règlement CRC 99-02 dispose en son paragraphe 202 que « Si la date de clôture de l'exercice d'entreprises comprises dans la consolidation n'est pas antérieure de plus de trois mois à la date de clôture de l'exercice de consolidation, il n'est pas nécessaire d'établir ces comptes intermédiaires, à condition de prendre en compte les opérations significatives survenues entre les deux dates. »

Ainsi les comptes intermédiaires de la société SAINT MARTIN qui clôture le 31 décembre ont été établis en date du 30 septembre afin de pouvoir les intégrer aux comptes consolidés.

F – Frais d'acquisition d'immobilisations corporelles

Les frais d'acquisition des immobilisations corporelles sont immobilisés avec l'actif auxquels ils se rattachent.

4.3 Méthodes d'évaluation

Les méthodes d'évaluation retenues sont les mêmes que celles des comptes sociaux des sociétés concernées.

Immobilisations incorporelles

Les éléments incorporels du fonds de commerce et des Droits d'exploitation d'une grande surface, en ce compris les droits au bail, sont inscrits au poste "Fonds commercial". Ils ne font pas l'objet d'amortissement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée de 12 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition tel qu'il résulte des comptes sociaux. Les écarts d'évaluation viennent majorer le cas échéant la valeur brute des immobilisations concernées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité.

Les sociétés du groupe retiennent des méthodes homogènes, de sorte que les amortissements sont repris des comptes sociaux et majorés de l'amortissement provenant, le cas échéant, de l'écart d'évaluation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Durées usuelles d'amortissement :

Constructions :	10 à 25 ans
Agencements des constructions :	10 à 20 ans
Installations techniques :	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels :	5 à 10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers :	5 à 10 ans
Matériel de transport :	5 ans
Matériel de bureau :	5 à 10 ans
Matériel informatique :	3 ans
Mobilier :	5 à 10 ans

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation, il est tenu compte de la valeur d'utilité qui n'est pas basée uniquement sur la notion d'actif net comptable corrigé, ou d'estimations fondées sur la rentabilité, mais prend aussi en compte l'intérêt de la société à contrôler le développement d'activités commerciales spécialisées et complémentaires à la sienne notamment sous la même enseigne de distribution.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances et produits

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice figurent en compte de tiers ou en charges à payer au passif du bilan. A la clôture de l'exercice, les dettes que des événements en cours ou survenus rendent probables et dont l'objet est nettement précisé sont inscrites au passif du bilan en provisions pour risques et charges.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont inscrites pour leur valeur nominale.

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé selon le règlement 99-02 du C.R.C. Il correspond au résultat net (part du groupe) divisé par le nombre d'actions composant le capital de la société A2G. Aucun instrument dilutif n'étant utilisé, le résultat dilué par action est égal au résultat par action.

5. EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

5.1 Capitaux propres

Le capital de la société mère est composé de 10 000 actions de 3,7 euros.

	Capital	Réserves Groupe	Résultat	TOTAL
Capitaux propres N-1	37 000	6 798 392	5 564 055	12 399 444
Affectation résultat précédent		5 564 055	-5 564 055	
Dividendes hors groupe				
Augmentation de capital			2 128 963	2 128 963
Résultat consolidé				
Pertes minoritaires affectées groupe (*)				
Capitaux propres N	37 000	12 362 447	2 128 963	14 528 407

	Réserves Mino	Résultat Mino	Total Mino
Intérêts minoritaires N-1	12 988	1 258	14 246
Affectation résultat précédent	1 021	-1 258	-237
Résultat de la période		2 870	2 870
Dividendes hors groupe			
Pertes minoritaires affectées groupe			
Intérêts minoritaires N	14 009	2 870	16 879

5.2 Immobilisations

	Solde N-1	Acquisit. Créations	Cessions	Solde N
Ecart d'acquisition	7 049	0	0	7 049
Fonds commercial	20 447 810	0	7 622	20 440 188
Autres immob. incorporelles	38 029	0	0	38 029
Immob. corporelles	35 691 177	258 060	1 47 056	35 802 181
Ecart d'évaluations	12 076 869	0	0	12 076 869
Immob. Financières	1 300 758	86 831	49 405	1 338 185
ACTIF IMMOB BRUT	69 561 692	344 891	204 083	69 702 501

Sur la ligne « fonds commercial » figurent :

- Le fonds commercial ressortant de la prise de contrôle de la SAS HYERDIS :	20 300 000 €
- Le fonds commercial de la SARL OLDIS (valeur historique) :	83 847 €
- Le fonds commercial LES IRIS (station-service) :	56 341 €

5.3 Amortissements

	Solde N-1	Dotations exercice	Reprises exercice	Solde N
Ecart d'acquisition	7 049	0	0	7 049
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immob. incorporelles	39 146	2 533	7 622	34 057
Immob. corporelles	11 227 075	1 648 499	147 056	12 728 518
Ecart d'évaluations	805 125	805 125	0	1 610 250
Immob. Financières	0	0	0	0
AMORTISSEMENTS	12 078 395	2 456 157	154 678	14 379 874

dont dotation aux amort. d'exploitation	1 590 012
dont dotation écart éval. Immos corporelles	805 125
dont dotation aux amort. Exceptionnels	61 020

5.4 Provisions

	Solde N-1	Var. de périmètre	Augment. Dotations	Diminut Reprises	Solde N
Provisions pour risques & charges					
Provisions pour risques	414 116		255 886	15 878	654 124
Provisions pour pension de retraite					
Total I	414 116		255 886	15 878	654 124
Provisions pour dépréciation					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Stocks et en-cours					
Comptes clients					
Autres provisions pour dépr.	50 126		190		50 316
Total II	50 126		190		50 316

Dont dotations et reprises d'exploitation

106 844

15 878

- financières

0

0

- exceptionnelles

149 042

0

Nature des provisions pour risques et charges comptabilisées :

Provision litiges (prud'hommes) :	149 042 €
Provision pour risques (loué Leclerc, cartes de fidélité) :	505 082 €
Total	654 124 €

5.5 Echancier des créances et dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières	57 929		57 929
De l'actif circulant			
Créances clients et cptes ratt.	72 838	72 838	
Autres créances	1 357 295	1 088 664	268 631
Impôts différés actif	198 845	198 845	
Charges constatées d'avance	238 985	238 985	
TOTAL I - ETAT DES CREANCES	1 925 892	1 599 332	326 560

	Montant brut	A un an au plus	+ d'un an - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	46 823 457	4 848 430	14 901 014	27 074 013
Découverts et concours bancaires courants	170	170		
Emprunts et dettes financières divers	750 424	740 174		10 250
Intérêts courus sur dettes financières	71 801	71 801		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 707 723	7 707 723		
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Dettes fiscales et sociales	4 178 171	4 178 171		
Autres dettes	459 876	459 876		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	110 082	110 082		
Dettes groupe et associés	560	560		
Produits constatés d'avance				
TOTAL II - ETAT DES DETTES	60 102 264	18 116 987	14 901 014	27 084 263

6. NOTES RELATIVES A LA FISCALITE DIFFEREE

6.1 Méthode retenue

La méthode retenue est la méthode du report variable. Le taux retenu pour l'exercice 2017 est de 33 ¹/₃ %.

Les impositions différées ont été prises en compte dans les cas suivants :

- Existence de décalages temporaires issus des comptes individuels ou induits par les retraitements de consolidation (retraitement).
- Existence de déficits fiscaux reportables ou d'amortissements réputés différés.

Les soldes d'impôts différés actifs ne sont constatés que dans la mesure où ils peuvent être imputés sur des bénéfices futurs avec une assurance raisonnable (§ 312). Les soldes constatés sont réexaminés à chaque clôture sur cette base (§ 3150 Règl. 99-02).

Fiscalité différée sur les écarts d'évaluation :

Les éléments de l'écart d'évaluation identifié n'ont a priori pas vocation à être revendus séparément et demeurent intrinsèquement liés à la poursuite de l'activité du groupe. Pour ces raisons, et en considérant en outre que la constatation d'un passif différé aurait conduit à créer artificiellement un écart d'acquisition non identifié, il n'a pas été comptabilisé de fiscalité différée au passif.

6.2 Intégration fiscale

La société A2G a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Les sociétés intégrées fiscalement sont la société A2G, tête de groupe, et ses filiales : HYERDIS, OLDIS et ESPACE PASSERON.

La société SAINT-MARTIN n'a pas opté pour le régime de l'impôt sur les sociétés.

6.3 Rapprochement entre impôts sur les bénéfices et impôts différés

Résultat de l'ensemble consolidé :	2 131 830 €
Frais non déductibles (yc mécénat) :	+ 181 498 €
CICE & Suramortissement :	- 378 444 €
Amortissement écart évaluation :	+ 805 125 €
Impôt différé (charges) :	+ 63 164 €
Impôt de l'exercice :	+ 1 254 374 €

Total base d'impôt de l'exercice	4 057 547 €
	x 33.33%
Impôt sur les sociétés :	1 352 516 €
Crédits d'impôts :	- 52 348 €
Contribution additionnelle :	+ 17 370 €

Impôt de l'exercice :	1 317 538 €
Impôt sur les sociétés comptabilisé :	1 254 374 €
Impôt différé (charge) :	63 164 €

Impôt de l'exercice :	1 317 538 €

6.4 Justification des soldes d'impôts différés par entité

Impôts différés comptabilisés	A2G	HYERDIS	OLDIS	ESPACE PASSERON	ST MARTIN	TOTAL
<u>Impôts sur décalages temporaires</u>						
Décalages temporaires sociaux		415 565				415 565
Reports déficitaires						
<u>Impôts sur retraitements de consol.</u>						
Résultat du 1/01 au 30/09/17					-181 773	-181 773
Frais acquisition s/ immob.					-47 840	-47 840
Frais acquisition s/ titres	12 893					12 893
Total *	12 893	415 565			-229 613	198 845

7. INFORMATIONS DIVERSES**7.1 Avals et cautions donnés par le groupe**

La société A2G s'est portée caution sur des emprunts bancaires contractés par la société HYERDIS dont le capital restant dû au 30 septembre 2017 s'élève à :

- Emprunt de 4 400 K€ auprès de la BECM :	4 246 K€
- Emprunt de 2 268 K€ auprès de la BECM :	2 261 K€

7.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Le groupe a donné en garantie de l'emprunt contracté par A2G auprès du Pool bancaire composé de la BPI à hauteur de 47%, de la banque Edel à hauteur de 33% et de la BECM à hauteur de 20%, un nantissement d'un compte à terme à hauteur de 2 500K€ ainsi qu'un nantissement de compte de titres financiers portant sur les titres de la SAS HYERDIS, garanties prises pour compte commun des prêteurs et à égalité de rang, et dont le capital restant dû au 30 septembre 2017 pour chacun des emprunts s'élève à :

- BPI:	15 053 K€
- BECM:	6 431 K€
- EDEL :	10 613 K€

7.3 Autres engagements

HYERDIS – mouvement LECLERC :	4 319 K€
HYERDIS – engagement retraite :	223 K€

7.4 Effectifs

	N	N-1
Cadres et professions supérieures	6	6
Techniciens et agents de maîtrise	22	18
Employés	230	242
Ouvriers		
Total	258	266

7.5 Crédit d'impôt compétitivité et emploi :

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 375 659 euros a été porté au crédit du compte charges sociales.

Ce crédit d'impôt est affecté aux investissements réalisés au cours de l'exercice.

8. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	30.09.2017	30.09.2016
TRESORERIE A L'OUVERTURE	10 929 113	203 809
Résultat net comptable de l'ensemble consolidé	2 131 833	5 565 313
- Quote part dans le résultat sociétés en équivalence	0	0
- Dividendes reçus des sociétés en équivalence	0	0
+ Amortissements et provisions	2 712 233	3 041 014
- Reprise de provision	-15 878	-344 205
+ Moins-values et plus-values sur cessions d'actifs	0	-4 295 486
+/- Variation des impôts différés	63 164	178 446
Capacité d'autofinancement	4 891 352	4 145 082
+/- Variation des stocks	-725 759	158 759
+/- Variation des décalages de trésorerie	2 380 573	863 101
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (I)	6 546 166	5 166 942
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	0	0
- Acquisition d'immobilisations corporelles	-258 060	-7 711 635
- Acquisition d'immobilisations financières	-86 831	-84 855
+ Produits de cession des actifs immobilisés	20 742	14 653 968
+ Cession/remboursement des actifs financiers	28 664	110 996
- Acquisition de filiales consolidées	0	-43 422 266
+/- Trésor. nette /filiales nouvellement intégrées	0	5 607 458
+/- Variation des dettes s/immobilisations	-67 774	-46 541
FLUX DE TRESORERIE S/INVESTISSEMENTS (II)	-363 260	-30 892 875
+ Souscription d'emprunts	13 229 137	52 717 796
- Remboursement d'emprunts	-17 959 653	-16 266 467
+/- Variation nette des comptes courants hors groupe	0	0
+/- Variation des autres dettes financières	0	0
+/- Augmentation/réduction de capital	0	0
- Distribution de dividendes/résultat hors groupe	0	0
- Dividendes versés aux minoritaires	-237	-92
FLUX DE TRESORERIE S/FINANCEMENTS (III)	-4 730 753	36 451 237
VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE (I-II+III)	1 452 153	10 725 304
TRESORERIE A LA CLOTURE	12 381 265	10 929 113

	30.09.2017
<u>Souscription emprunts</u>	
<u>A2G</u>	
BECEM - Rachat emprunt 6 561K€	6 561 000
<u>HYERDIS</u>	
BECEM - Rachat emprunt de 10M€	6 668 000
Autres dettes financières	137
TOTAL	13 229 137

Détail des variations du besoin en fonds de roulement :

	30.09.2017
<u>Variation des frais financiers</u>	-27 820
<u>Variation nette exploitation</u>	1 305 113
Var° de stock	725 759
Var° des Créances d'exploit°	69 775
Var° des Dettes d'exploit°	509 579
<u>Variation nette hors exploitation</u>	377 521
Var° des créances hors exploitation	245 139
Var° des dettes hors exploitation	76 793
Var° Charges et produits constatés d'avance	55 589
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 654 814